

PREFECTURE DES COTES D'ARMOR

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

BUREAU DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de CALLAC – LA CHAPELLE NEUVE

Par arrêté préfectoral en date du **2 mars 2016**, les habitants de CALLAC, LA CHAPELLE NEUVE, CALANHEL, PLOUGONVER, BULAT-PESTIVIEN, SAINT-SERVAIS, PLUSQUELLEC, PLOURAC'H, LOHUEC, LOGUIVY-PLOUGRAS et LOC-ENVEL, sont prévenus qu'en application des prescriptions du titre II du livre 1^{er} du Code de l'Environnement, une enquête publique va être ouverte, **du mardi 29 mars 2016 au vendredi 29 avril 2016 inclus**, sur la demande d'autorisation unique présentée par la SAS Parc Eolien Guerharo – P & T Technologie, concernant un parc éolien situé sur les communes de CALLAC et de LA CHAPELLE NEUVE.

Les dossiers comportant les différentes pièces et documents relatifs au projet et notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale resteront déposés pendant un mois dans les mairies de CALLAC et de LA CHAPELLE NEUVE où le public pourra en prendre connaissance du 29 mars 2016 au 29 avril 2016 inclus, aux heures habituelles d'ouverture, à savoir pour CALLAC du lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le Samedi de 9h à 12h00, pour LA CHAPELLE NEUVE les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Le commissaire enquêteur, Monsieur STERVINO, recevra les observations qui pourraient être formulées sur le projet, pendant la durée de l'enquête et sera présent à la mairie de CALLAC les **mardi 29 mars 2016 de 9h00 à 12h00**, le **samedi 16 avril de 9h00 à 12h00** et le **vendredi 29 avril 2016 de 14h00 à 17h00** et à la mairie de LA CHAPELLE NEUVE les **jeudi 7 avril de 14h00 à 17h00** et le **mardi 19 avril de 9h00 à 12h00**.

Le public pourra adresser toute correspondance relative à ce dossier au commissaire enquêteur en mairie de CALLAC et de LA CHAPELLE NEUVE ou à la Préfecture des Côtes-d'Armor – Bureau du Développement Durable – BP 2370 – Place du Général de Gaulle – 22023 SAINT-BRIEUC Cedex, (par courrier ou **par voie électronique** à l'adresse suivante : pref-icpe-indust@cotes-darmor.gouv.fr).

En cas d'empêchement, Monsieur Michel STERVINO sera suppléé par Monsieur Roger LOZAHIC, désigné à cet effet, qui exercera alors la fonction jusqu'au terme de la procédure d'enquête publique.

L'enquête sera close par le commissaire enquêteur qui établira un rapport et ses conclusions motivées.

Toute personne intéressé pourra prendre connaissance en préfecture et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, qui seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information peut être demandée auprès de Monsieur Thomas MORALES, Chargé de Projets, SAS PARC EOLIEN GUERHARO – P & T TECHNOLOGIE dont le siège social est situé à VERN-SUR-SEICHE (35770) ZAC Val d'Orson – rue du Pré Long.

La demande fera ultérieurement l'objet d'une décision (autorisation unique assortie ou non de prescriptions ou refus) prise par arrêté préfectoral, après établissement d'un rapport de l'inspecteur des installations classées.

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site Internet de la Préfecture des Côtes-d'Armor à l'adresse suivante : <http://cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques>